

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

PROCURATIONS : Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 10 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

POUVOIRS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de sa Délégation de Pouvoirs.

Changement de photocopieurs :

Tous les photocopieurs placés dans les bâtiments communaux ont été changés durant l'été. Un contrat de location de 5 ans, jusqu'au 31/12/2028 a été signé avec le prestataire ACI. Le coût de la location pour les 8 photocopieurs couleurs s'élève à 1 487 € TTC/trimestre.

Convention station météo :

Une station de mesures automatiques de paramètres météo est installée sur la parcelle AM30 de la commune depuis 2003. Une convention a été mise en place depuis cette date, renouvelée en 2014 pour 300 € annuel et arrivera à échéance le 31/12/23.

La nouvelle convention pour 350 € a été signée à compter du 1/1/2024 pour 3 ans.

Certificats d'économie d'énergie :

Monsieur Le Maire rappelle que la collecte et valorisation des CEE étaient assurée par le SIEA. Dans ce cadre, une convention avait été signée pour 4 ans en septembre 2019 pour lui confier cette mission. Afin de poursuivre ce partenariat, une nouvelle convention a été signée le 31 août pour les 4 prochaines années. Il est rappelé que la commune d'Arbent a déjà bénéficié de 2 CEE pour les changements de chaudières de AIRE (5 702 €) et des écoles du Planet-Dolto (7 360 €) et que 2 demandes de CEE ont été déposées pour les chaudières de l'école Clavel et de la mairie.

Changement de véhicules :

Les deux véhicules des responsables des Services Techniques et des Services Travaux ont été changés au profit de 2 Renault Kangoo. Les véhicules ont été pris avec un contrat de location sur 4 ans pour 466 € TTC/mois pour l'un et pour 435 € TTC/mois pour l'autre.

CONSEILLERS NUMERIQUES – PRISE EN CHARGE DES COUTS REDIDUELS

Vu les retours positifs des administrés qui ont bénéficié des services de France Services pendant 2 ans, HBA a décidé de prolonger la convention de partenariat pour une durée de 3 ans, avec 4 conseillers pour les années civiles 2024 et 2025 puis 3 conseillers en 2026. Le coût, pour Arbent, s'élève à 1 552 € par an sur 3 années contre 1313 € précédemment.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur Le Maire suggère à l'Assemblée d'augmenter les tarifs des divers services publics y compris les tarifs du cimetière inchangés depuis 2020. Compte tenu de l'augmentation de l'inflation et du coût de l'énergie, il propose une augmentation générale de 5% sur les services et de 10% sur les concessions de cimetière et les deux locations de salles, Maison des Sociétés et Salle des Tourneurs.

Les tarifs des Services et Prestations publics s'établissent comme suit :

	Année 2024	Rappel 2023
JARDINS	40,00 Euros	38,00
JARDINS FAMILIAUX Prix au m ²	0,40 Euros	0,38
EMPLACEMENTS GARAGES	80,00 Euros	76,00
BAIL de location à L'AERO-CLUB	109,00 Euros	104,00
BAIL de location Parking GROSFILLEX	230,00 Euros	218,00
BAIL CHASSE	230,00 Euros	218,00

Location des locaux destinés à la vie associative et aux particuliers.

MAISON DES SOCIETES à MARCHON

Location avec nettoyage	204,00 Euros	185,00
-------------------------	--------------	--------

SALLE DES TOURNEURS à ARBENT

Location avec nettoyage.	271,00 Euros	247,00
--------------------------	--------------	--------

<u>CAUTION</u> pour la Location d'une SALLE	500,00 Euros	500,00
---	--------------	--------

Emplacement cimetière : 55€/m², la concession pour 20 ans,

Emplacement colombarium : 550 € la concession pour 20 ans.

CESSION DES PARCELLES A52 ET A54

La société agricole SCEA AGRIGEST, domiciliée à Izernore, représentée par Monsieur Thierry GESTER a proposé à la commune d'acheter les parcelles A52 de 1 413 m² et A54 de 9 270 m² situées au lieu-dit « Sous la Bouche ». Ces parcelles, de nature prés et taillis, classées en zone N au PLUIH sont situées à l'écart des zones habitées, en bordure de la commune de Dortan.

Les parcelles cédées ont été proposées à l'acheteur au prix de 0,5 €/m², soit 5 341 € l'ensemble. Le prix a été confirmé par les services des Domaines le 25 septembre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)), décide de céder ces 2 parcelles pour 5 341 €.

ACQUISITION DES PARCELLES B123 ET B1064

La SEMCODA a contacté la commune pour céder les 2 parcelles situées derrière leur propriété, La Villa Charlotte. Les parcelles B123 de 12 800 m² et B1064 de 12 129 m², toutes deux composées de futaies mixtes et divers feuillus, sont classées en zone N au PLUIH et sont mitoyennes de la grande parcelle communale B142 nous appartenant. Ces parcelles en bordure du Merdançon et la forte pente rendent l'exploitation très difficile.

Les services de l'ONF évaluent ces deux parcelles à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) décide de les acquérir.

ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX BACHELIERS 2023 AVEC MENTION BIEN ET TRES BIEN

Une récompense de 150 € pour les 7 bacheliers mention Bien et 300 € pour le 5 bacheliers mention Très Bien, sera attribuée aux élèves domiciliés avec leur famille à Arbent en 2023.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les documents transmis par le Trésorier Principal, résumant les divers produits dont il n'arrive pas à obtenir le recouvrement. Un des redevables figurant sur l'état présenté par le Trésorier Principal s'est engagé ce jour à payer sa dette de 2 522,83 € ce qui ramène à 94,77 € l'état des non-valeurs pour 2015 et 2017.

DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que la liste des dimanches de l'année 2024 pour lesquels les commerces de détails d'Arbent, à l'exception des concessionnaires automobiles, pourront déroger à la règle du repos dominical, en vue d'employer des salariés volontaires, est la suivante : 7 Janvier, 14 Janvier, 21 Janvier, 30 Juin, 1 Septembre, 10 Novembre, 1 Décembre, 8 Décembre, 15 Décembre, 22 Décembre, 29 Décembre. La liste des dimanches de l'année 2024 pour lesquels les concessionnaires automobiles d'Arbent pourront déroger à la règle du repos dominical, est la suivante : 14 Janvier, 17 Mars, 16 Juin, 15 septembre, 13 Octobre

**APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023
DU BUDGET GENERAL**

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de compléter les lignes budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement afin de payer les dernières dépenses engagées au chapitre 012 et 65 sur l'année 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)), adopte la DM 1 – Exercice 2023 du Budget général.

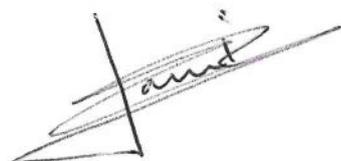
COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE H.B.A.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Communauté d'Agglomération, Haut Bugey Agglomération.

La séance est levée à 20 heures.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,
Alexis FANNI



Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO

